



PRÉFECTURE DE L'OISE

Direction de la réglementation,  
des libertés publiques  
et de l'environnement  
Bureau de l'environnement

**Instance de concertation pour l'implantation  
des relais de radiotéléphonie mobile dans le département de l'Oise**

**Compte rendu de la réunion du 17 décembre 2009**

Participaient à cette réunion, présidée par Mme Mireille Aurégan, chef du bureau de l'environnement :

- Mme Marie-Louise Falampin, service départemental de l'architecte et du patrimoine
- Mme Murielle Martin, direction départementale de l'équipement et de l'agriculture - SAUE
- M. David Demilt, M. Laurent Behra pour SFR
- M. Thierry Fouan, M. Eric Dessenne, Mme Delphine Turpin, M. Patrice Pierret pour Orange France
- Mme Fabienne Ouin, Melle Fanny Thieriot bureau de l'environnement

**Etaient excusés :**

- M. Le sous-préfet de Clermont
- Mme Solange Duchardt, Parc naturel régional Oise Pays de France
- M. Michel Balleux, DDEA/SEEF a émis ses observations par messagerie du 16 décembre 2009
- M. François Riquiez, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a fait part de ses observations par courrier du 9 décembre 2009
- M. Bertrand Brassens, conseiller général
- M. Lucien Bouchez, maire d'Haudivillers, représentant l'Union des maires
- M. Didier Malé, président du ROSO a adressé ses observations par courrier du 9 décembre 2009
- Mme Nathalie Videau pour Bouygues Telecom

## BOUYGUES TELECOM

**1**        **CREIL** – 3 Boulevard Havez  
N° T18265 – CI 318729  
Implantation d'antennes sur pylône existant

Observations du ROSO : Pas d'argumentaire radio, souhaite des mesures de REM compte tenu de la proximité d'un établissement sensible.

L'avis du maire a été distribué en séance.

Avis de la commission : *Favorable*

Concernant les mesures de champ, il convient d'en faire la demande par le biais des élus.

## ORANGE France

**2**        **ALLONNE** – Lieu-dit "Les Grandes Vignes"  
N° C8-19123-A1  
Implantation d'un pylône treillis de 15 m de hauteur

Observations du ROSO : néant

Observations de la DREAL : néant

Observations de la DDEA/SEEF : néant

L'avis du maire a été distribué en séance

L'opérateur précise qu'aucune végétalisation du site n'est prévue afin d'éviter d'empiéter sur le terrain cultivé.

Avis de la commission : *Favorable*

**3**        **CATENOY** – Terrain SNCF – rue de la gare  
N° C9 – 19130A1  
Implantation d'un pylône treillis de 30 m de hauteur (dont 5m pour RFF GSMR)

Le projet validé par l'instance le 14 novembre 2008 n'a pas été approuvé par l'usine Chemtura, lieu d'implantation des installations prévu initialement.

Observations du ROSO : néant

Observations de la DREAL : néant

Observations de la DDEA/SEEF : néant

L'avis du maire a été adressé au bureau de l'environnement

Avis de la commission : *Favorable*

**4**        **MERU** – La plaine d'Andeville  
N° C8 18517A1  
Implantation d'un pylône monotube de 25 m de hauteur

Observations du ROSO : défavorable pour cette implantation. Le dossier n'indique pas les stations n°544620 et 544621 existantes à proximité sur Cartoradio.

Observations de la DREAL : Le pylône semble imposant. En zone rurale, un pylône treillis est parfois plus "discret" dans le paysage

Observations de la DDEA/SEEF : n'a pas reçu le dossier

L'avis du maire a été distribué en séance.

L'opérateur indique qu'une réunion publique a eu lieu. Orange devait se positionner sur le pylône Bouygues Telecom existant. Toutefois, celui-ci doit être démonté.

Avis de la commission : *Un pylône treillis est préférable. L'opérateur fournira les informations concernant la présence d'autres installations à proximité, notamment les distances les séparant du projet.*

Un avis sera émis lors de la prochaine séance.

## **5 SAINT-CREPIN-AUX-BOIS** – Lieu-dit "Le Goulevant" – Site Zone Blanche multiopérateurs

N° 00012627 A1 C17

Compléments photos

Observations du ROSO : Le dossier photographique est de piètre qualité

Observations de la DREAL : Néant

Observations de la DDEA/SEEF : Néant

Observations du SDAP : Souhaite un déplacement du pylône plus à l'ouest, vers la route de Briançon. A défaut, un pylône arbre devra être réalisé selon le type d'arbre à préciser en accord avec le SDAP de l'Oise.

S'agissant d'une zone blanche, le pylône doit prévoir l'installation des trois opérateurs. Or, le pylône arbre ne peut en accueillir que deux.

Avis de la commission : *Favorable pour le projet présenté par l'opérateur. M. Fouan précise que suite aux difficultés rencontrées par Orange avec le bailleur SE 60 qui demande des coûts importants pour le raccordement électrique du pylône, le dossier a été soumis à la décision ministérielle.*

## **SFR**

## **6 CARLEPONT** – Lieu-dit "la Haute Pensée" – Chemin des Rosettes

N° 600851

Implantation d'un pylône monotube de 32 m de hauteur, peint en vert

Observations du ROSO : Néant

Observations de la DREAL : Il manque un photomontage de la zone technique au sol. Le pylône monotube de 32 m, en bordure de bois peut se justifier puisqu'il y a un mât d'éclairage à proximité. Le pylône ne doit pas être peint en vert, mais plutôt gris foncé ou gris brun. A noter que le projet est en ZNIEFF de type 1.

Observations de la DDEA/SEEF : Néant

Observations du SDAP : l'implantation du pylône sera reculée en fond de parcelle 141 – 142 – 143 – 144 ouest

Le pylône est déjà situé en fond de parcelle.

Avis de la commission : *Dossier à revoir avec des photomontages de la zone technique. Le pylône ne devra pas être peint en vert. Consulter le rappel en fin de compte-rendu.*

## **7 MAREUIL-LA-MOTTE** – Lieu-dit "la Ruelle des Vignes"

N° 600855

Implantation d'un pylône treillis de 17 m de hauteur

Observations du ROSO : Présence d'une station (n°193933) sur le Mont d'Herlain. Souhaite un argumentaire radio développé.

Observations de la DREAL : Le pylône ne doit pas être peint en vert.

Observations de la DDEA/SEEF : Avis défavorable sur l'implantation qui n'est pas justifiée. Aucune motivation ni aucune nécessité pour créer une allée de 22 m de long avec un grillage vert de 2 m de haut, à l'intérieur d'une parcelle. Le projet, faute de justification dans le dossier, devrait se trouver intégré dans le coin sud/est, en limite de parcelle.

Observations du SDAP : souhaite un pylône plus fin.

Concernant la remarque du ROSO sur la présence d'une station à proximité, l'opérateur souhaite connaître la distance les séparant. Si celle-ci est supérieure à 500 m, l'installation d'un nouveau pylône se justifie.

Avis de la commission : ***Dossier à revoir avec un pylône plus fin non peint en vert (voir rappel en fin de compte-rendu). Joindre des photomontages et confirmer la non co-visibilité avec l'église (photomontages depuis l'église et du projet vers l'église)***

## **8 SAINT-LEGER-AUX-BOIS** – Lieu-dit "le Village" Rue de Noyon

N° 600860

Implantation d'un pylône treillis de 35 m de hauteur peint en vert

Observations du ROSO : Néant

Observations de la DREAL : Il manque un photomontage de près. Le pylône ne doit pas être peint en vert

Observations de la DDEA/SEEF : Avis réservé sur le projet au fort impact. Compte-tenu de la hauteur, ne pas le peindre en vert mais en gris. La visibilité de l'ouvrage n'est pas précisée depuis l'église classée du village, ni depuis le Prieuré inscrit, de la Verrue ou de la Ferme de la Freneuse. Souhaite des compléments photographiques

Observations du SDAP : Avis défavorable. Rechercher une implantation en recul dans le couvert boisé à 200 m de l'orée de la frange du boisement. Préciser les couleurs. Représenter un dossier.

Avis de la commission : ***Représenter un nouveau dossier avec photomontages conformément aux observations précitées et depuis l'église. Le pylône ne doit pas être peint en vert.***

## **9 FEUQUIERES** – Place du Frayer

N° 600876

Pose en drapeau d'antennes sur le château d'eau

Observations du ROSO : Néant

Observations de la DREAL : Néant

Observations de la DDEA/SEEF : Le fait d'ajouter 3 antennes SFR aux 6 antennes Bouygues Telecom existantes permet de s'interroger sur l'opportunité de créer un cache sur le sommet du château d'eau pour atténuer l'impact négatif.

L'avis du maire et la convention bi ou tripartite sont manquants.

Avis de la commission : ***Favorable sous réserve d'adresser les pièces manquantes. L'avis sera confirmé lors de la prochaine instance. Etudier avec Bouygues Telecom la possibilité de créer un cache sur le haut du château d'eau.***

## **10 SONGEONS** – Rue de Morvilliers

N° 600853

Pose d'antennes sur pylône existant

Observations du ROSO : Compte-tenu de la présence d'établissements sensibles à proximité, le ROSO demande des mesures de REM à la réception.

Observations de la DREAL : Néant  
Observations de la DDEA/SEEF : Néant

Erreur dans les cartes. Celles jointes au dossier concernent le projet de Troissereux.

Avis de la commission : **Favorable sous réserve d'adresser les bonnes cartes et préciser les établissements sensibles présents dans le rayon de 200 m**

Par message électronique du 29 décembre 2009, l'opérateur indique qu'il n'y a pas d'établissements sensibles dans un rayon de 200 m. Seule une caserne de pompiers se trouve dans le périmètre. Les cartes précitées ont été adressées.

**11 TROISSEREUX** – Chemin rural des Cardonnettes  
N° 600824  
Implantation d'antennes sur pylône existant

ROSO, SDAP, DDEA/SEEF DREAL : pas d'observations.

Mme Martin précise qu'il manque un plan cadastral permettant de situer plus aisément le projet

Avis de la commission : **Favorable**. L'opérateur a adressé le plan cadastral par messagerie le 22 décembre 2009.

**12 BONNEUIL-EN-VALOIS** – Chemin dit de Taillefontaine  
N° 600839  
Réhausse de 4 m d'un pylône treillis existant de 36 m

Dossier à compléter d'un plan cadastral

Avis de la commission : **Favorable** sous réserve d'adresser le plan précité

**13 PEROY-LES-GOMBRIES** – Lieu-dit "les Gouffres"  
N° 600846  
Ajout d'antennes sur pylône existant

Observations du ROSO : Néant

Observations de la DREAL : Il s'agit d'ajouter des antennes sur un pylône monotube existant, mais les photomontages montrent un nouveau pylône à la place de l'ancien. Le dossier doit être re-présenté avec les bons photomontages.

Observations de la DDEA/SEEF : Néant

Le pylône a été validé lors de l'instance du 12 décembre 2008. Il remplacera celui situé dans le périmètre immédiat d'un captage d'eau. Le pylône n'est pas encore construit.

Avis de la commission : **Favorable**

**14 PUISEUX-LE-HAUTBERGER** – Grande rue  
N° 600856  
Ajout d'antennes sur pylône Orange validé, à construire

Il manque l'avis du maire.

Avis de la commission : **Favorable** sous réserve d'adresser l'accord du maire. Avis à confirmer lors de la prochaine instance

## AUTRES DOSSIERS

### ORANGE France

#### CATILLON-FUMECHON

- Dossier en attente de l'avis de l'architecte des bâtiments de France

#### CREPY EN VALOIS

- M. Fouan souhaite aborder à nouveau le dossier concernant la pose d'antennes sur le bâtiment du Trésor Public, qui a reçu un avis défavorable de l'instance le 18 juin 2009. Il s'agissait de réaliser un épi de toit. S'agissant d'un projet situé dans le périmètre d'un monument historique, l'avis de la commission faisait suite à l'avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France.

M. Fouan fait part du projet de réaliser une maquette grandeur nature de l'antenne intégrée façon épi de toit, à l'instar de ce qui existe sur certains autres bâtiments du même style, de la prendre en photo afin d'ajuster le photomontage.

**Avis de la commission :: *L'instance n'émet pas d'avis sur ce projet qui reste soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France***

#### AUTRE SUJET

Mme Aurégan fait part du fonctionnement de l'instance de concertation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

En effet, à compter de cette date, le secrétariat et la présidence de cette commission ne seront plus assurés par la préfecture, bureau de l'environnement mais par la Direction départementale des territoires, Service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie (DDT/SAUE).

Une fiche indiquant la procédure et le calendrier est annexée au présent compte-rendu.

#### Rappel

- ✓ Sauf cas particulier, pour les antennes et équipements sur le pylône, la couleur gris foncé est demandée : RAL 7012 – 7011 – 7037, avec une préférence pour le RAL 7012 ; pour les shelters un gris brun est souhaitable RAL 7013 – 8028
- ✓ Lorsque l'intégration paysagère souhaitée est une haie arbustive, celle-ci consistera en une plantation d'arbres ou arbustes d'essences locales.
- ✓ La fiche "cartoradio" indiquant la présence d'autres sites à proximité des projets présentés pourrait utilement être jointe au dossier.

Pour le préfet,  
Et par délégation  
Le chef de bureau

*signé*

Mireille AUREGAN